gRève Générale du 15 décembre 2014 : Vie Féminine se mobilise pour la suppression des mesures gouvernementales qui bafouent les droits des femmes

Bien que le gouvernement promette dans sa déclaration de politique générale « qu'une attention particulière sera accordée aux différences qui existent entre les femmes et les hommes dans le cadre des réformes socioéconomiques », force est de constater qu'il ne met aucun moyen en Å"uvre pour respecter ces belles paroles.
Les nouvelles mesures gouvernementales entérinent la **précarisation grandissante des femmes dont les droits sociéconomiques ont déjà été mis à mal** lors de la précédente législature.

Les exemples ne manquent pas :

Sous l'actuel gouvernement

- **Repousser l'âge de la retraite** anticipée à 63 ans moyennant une carrière de 42 ans, ce qui rend quasi impossible pour les femmes son accès lorsqu'elles ont en moyenne des carrières de 35 ans ;
- l'**accroissement de la flexibilité du travail** par l'annualisation du temps de travail et la facilitation du temps partiel, les heures supplémentaires et des horaires flottants : une aubaine pour les employeurs mais nul doute que cela complexifiera la vie des femmes pour concilier vie familiale et vie privée.
- l'**intensification de la chasse aux chômeurs et chômeuses** alors que beaucoup de femmes n'ont pas de place d'accueil pour leurs enfants et qu'il n'y a pas assez d'emploi ;
- la **diminution de l'Allocation Garantie de Revenu (AGR)** pour les personnes qui travaillent à temps partiels : les femmes sont majoritaires dans cette catégorie ;
- l'**intensification des mesures limitant les droits des étrangers et étrangères** : personnes sans papier, demandeurs et demandeuses d'asile, ceux ou celles souhaitant obtenir la nationalité belge ;
- la **réduction drastique des dépenses dans les services publics** dans les domaines de la santé et la justice entre autres.
  ”ƒ

Sous l'ancien gouvernement :

- la **dégressivité des allocations chômage** touche particulièrement durement les cohabitant-E-s, les femmes étant largement majoritaires dans cette catégorie. Elles tombent rapidement à 503,62 € par mois et encore, si elles ont travaillé à temps plein !
- la **perte des allocations d'insertion** à partir du 1er janvier devrait concerner deux fois plus de femmes que d'hommes ;
- la **définition de l'emploi convenable** est passée de 25 km à 60 km quelle que soit la durée

du trajet, alors que les femmes font des trajets « zigzag » (enfant, médecin, école, crèche) et utilisent moins la voiture.

De la sorte, l'actuel gouvernement et son prédécesseur bafouent l'article 23 de la Constitution belge qui interdit un recul au niveau des droits garantis tels que « les droits économiques, sociaux et culturels ; le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ; le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible. »
Les mesures gouvernementales vont sans équivoque faire diminuer de manière significative le degré de protection garanti antérieurement !
Vie Féminine s'est mobilisé le 6 novembre dernier et lors des grèves tournantes. **Le 15 décembre, nous appelons chacunE à nous rejoindre pour exiger la suppression pure et simple des mesures gouvernementales** (découvrez le programme de nos actions).
Tant que la précarité sera le projet de société poursuivi par nos gouvernant-e-s, Vie Féminine continuera de se mobiliser pour défendre les droits des femmes !

Contacts

Hafida Bachir
Présidente nationale de Vie Féminine
presidente-nationale@viefeminine.be
GSM : 0487/27. 67. 37 – Tél. : 02/227.13. 01

Jennifer Fileccia
Chargée de communication
communication@viefeminine.be
GSM : 0478/97. 61. 34 – Tél. : 02/227.13. 28